



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 06/10/2025

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

ALLEE DU DOLMEN

À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 17/10/2025, la circulation est alternée par feux ALLEE DU DOLMEN conformément au plan ci joint.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA TANNERIE et RUE DU MARECHAL LECLERC

23 RUE DE LA TANNERIE

- Du 20/10/2025 au 14/11/2025, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 6,5 m²

40 RUE DU MARECHAL LECLERC

- **Du 20/10/2025 au 14/11/2025** 1 place réservée au droit du n° 40 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

ALLEE DU VIEUX PRE

Le 27/10/2025, autorisation de se stationner aux abords du chantier, situé ALLEE DU VIEUX PRE.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE LAZARE HOCHÉ

33 RUE LAZARE HOCHÉ

- Du 13/10/2025 au 24/10/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au plus proche de l'agence Dorso conformément au plan ci joint
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE ALEXIS LEGUILLON

Démolition intérieure :

37 RUE ALEXIS LEGUILLON

- Du 16/10/2025 au 27/10/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 37 sur 2
- places. Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Centre / Le Port

RUE MADAME MOLE - RUE ANATOLE

FRANCE - RUE JULES VERNE - RUE DU

NARHOUE - RUE DU RUMOR – RUE PIERRE SERVEL

À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 24/10/2025, de 22h00 à 6h00, la circulation se fera soit sur chaussée rétrécie au droit des travaux, soit par alternat et gérée par panneaux B15 et C18.

En fonction de l'avancement des travaux, la circulation pourra être interdite ponctuellement.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE LEHELEC

À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 14/10/2025, RUE LEHELEC, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DES LICES

À compter du 15/10/2025, 14h00 et jusqu'au 16/10/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU REMPART

À compter du 13/10/2025 et jusqu'au 14/10/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux